

Date :

Autorisation n°

Demande d'autorisation de tir du sanglier

(Article R 424-8 du code de l'environnement)

Je soussigné (*nom, prénom*) :

demeurant à (*adresse complète*)

agissant en qualité de détenteur du droit de chasse
sur la (les) commune (s) de

numéro de matricule plan de chasse grand gibier :

disposant d'un territoire de 5 ha minimum d'un seul tenant défini sur le document
graphique ci-joint (1) sollicite l'autorisation de tirer le sanglier

1. à l'affût (à partir d'un poste fixe surélevé) du 1^{er} juin 2018 au 14 août 2018 ;
2. en battue ou à l'affût (à partir d'un poste fixe surélevé) du 1^{er} juin 2018 au 14 août 2018 pour les Unités de Gestion suivantes (liste des communes par UG au verso) et la commune d'Avernes :

**- UG Montreuil-sur-Epte – UG de Villers Moisson – UG de Carnelle – UG de
Chaumontel – UG de Montmorency – UG de L'Isle-Adam – UG de Surveilliers.**

Pour information : en battue, à l'affût et à l'approche en tous lieux, sans autorisation
préfecturale du 15 août au 15 septembre 2018 ;

Le bénéficiaire de la présente autorisation pourra également tirer le renard.

Ces opérations devront se dérouler **exclusivement dans les zones agricoles et de jour**, soit une heure avant le lever du soleil et une heure après son coucher (heures légales).

Fait à _____, le _____
Signature

Chaque tireur délégué par le titulaire de la présente autorisation devra être porteur d'une copie de cette dernière.
Les sangliers tués devront être munis, sur les lieux même de leur capture, du dispositif de marquage obligatoire
délivré par la F.I.C.I.F

(1) joindre une carte de délimitation au 1/25 000.

UG1 (MONTREUIL SUR EPTE)
Communes

AMBLEVILLE
BANTHELU
BRAY-ET-LU
BUHY
CHAPELLE-EN-VEXIN (LA)
CHARMONT
CLERY-EN-VEXIN
COMMENY
GOUZANGREZ
HODENT
MAGNY-EN-VEXIN
MONTREUIL-SUR-EPTE
NUCOURT
OMERVILLE
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE
SAINT-GERVAIS

UG2 (VILLERS MOISSON)
Communes

AMENUCOURT
CHAUSSY
CHERENGE
GENAINVILLE
HAUTE ISLE
MAUDETOUT-EN-VEXIN
LA ROCHE GUYON
SAINT-CYR-EN-ARTHIES
VETHEUIL
VIENNE-EN-ARTHIES
VILLERS-EN-ARTHIES

UG7 (CARNELLE CHAUMONTEL)
Communes

ASNIERES-SUR-OISE
BELLEFONTAINE
BELLOY-EN-FRANCE
BERNES-SUR-OISE
BRUYERES-SUR-OISE
CHATENAY-EN-FRANCE
CHAUMONTEL
EPINAY - CHAMPLATREUX
FONTENAY-EN-PARISIS
JAGNY-SOUS-BOIS
LASSY
LUZARCHES
MAFFLIERS
MARLY-LA-VILLE
NOINTEL
NOISY-SUR-OISE
PRESLES
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE
SEUGY
VIARMES

UG8 (L'ISLE ADAM)
Communes

ISLE-ADAM
MERIEL
NERVILLE-LA-FORET
MONTSOULT
MERY-SUR-OISE

UG9 (MONTMORENCY)
Communes

BESSANCOURT
BETHEMONT-LA-FORET
CHAUVRY
DOMONT
FREPILLON
MONTMORENCY
PISCOP
VILLIERS-ADAM
MARGENCY
ANDILLY
BOUFFEMONT
BEZONS
ARGENTEUIL
HERBLAY
MONTIGNY-LES-CORMEILLES
DEUIL-LA-BARRE
PIERRELAYE